



PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR LA GARDE LE 18 NOVEMBRE 2018

Etaient présents : Monsieur Alain GARNIER, Madame Claude HAFFNER, Monsieur Christophe IMPERATORE, Monsieur Frédéric LAFLEUR, Maître Yves MOAL, Maître Frédéric MOLINA, Monsieur Marc RANCUREL, Monsieur Jean Claude RIVES, Maître Serge TABAR, Maître Guy TRAVI

Etaient représentés : Maître Thierry BARBAUD par Monsieur Christophe IMPERATORE, Monsieur Patrick MALAFOSSE par Maître Frédéric MOLINA, Maître Michel PERRIN par Monsieur Alain GARNIER,

Etaient excusés : Monsieur Jean Marc AUTHEMAN, Madame Sylvie BENCHENAFI, Monsieur Richard BENOIT, Madame Aude CARDELIN, Monsieur Jean Marie GROSSELLE, Monsieur Benoit GUBERT, Monsieur Jean François LAFARGE, Madame Stéphanie PASTUREL,

Etaient absentes : Maître Marie Chantal DEMAILLE, Maître Marjorie GINOUVIER-DUFRENE,

Etaient également présents : Maître Olivier LAMBERT CTR et Maître Denis DURAND Conseiller technique Région Sud

Le Président, après avoir constaté que le quorum était atteint, déclare la séance ouverte et avant d'attaquer l'ordre du jour donne la parole à Maître Guy TRAVI.

Intervention Maître Guy TRAVI

Maître Guy TRAVI a demandé à Monsieur Alain GARNIER d'intervenir au début de cette réunion.

En effet, il déplore l'état d'esprit qui règne actuellement dans le comité et regrette notamment certaines interventions lors de la dernière assemblée générale où il a été beaucoup question d'argent et peu d'escrime.

Il regrette également les termes exprimés dans les mails adressés ces jours derniers.

Il rappelle que nous devons rester unis par la passion de notre sport dans la meilleure entente afin de donner une image de l'escrime conforme aux valeurs de la discipline.

Les nouvelles structures de notre Comité Régional demandent un temps d'adaptation et nous devons tous faire un effort pour que la fusion dont il est issu soit une réussite.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président demande l'approbation du Comité Directeur du samedi 23 juin 2018. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT 1- MOT DU PRESIDENT

Le Président rappelle qu'il n'est pas possible pour une association ou une entreprise d'adresser des mails où figurent les noms personnels des destinataires membres d'un groupe donné donc on ne peut pas répondre à tous.

Il faudrait pour être dans le cadre fixé par la CNIL avoir un délégué de la protection des données (DPO) pour se tenir au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), il y a beaucoup de travail en perspective.

Le président informe les membres du Comité Directeur des démissions de Monsieur Jean-Marc AUTHEMAN et de Madame Stéphanie PASTUREL pour raisons personnelles.

Par ailleurs il a été constaté que Maître Marjorie GINOUVIER-DUFRENE n'a participé à aucun Comité Directeur, sans s'être excusée, depuis son élection et n'a pas répondu au courrier qui lui a été adressé à cet égard.

En conséquence elle est déclarée démissionnaire de son siège.

Enfin, Monsieur Richard BENOIT n'est à ce jour pas licencié à la FFE et ne peut donc pas rester membre du Comité Directeur.

Dans ces conditions il est également considéré comme démissionnaire de son siège.

Ces deux dernières décisions sont validées par les membres présents du Comité Directeur.

Le Président rappelle qu'il est membre de la Commission Sport/Santé/Bien-être du CROS Région Sud, ce qui l'oblige à des déplacements supplémentaires à Marseille et souhaiterait pouvoir y être représenté.

Il félicite Maître Denis DURAND qui fait partie de la commission fédérale de fleuret et vient être nommé chef de délégation de l'équipe de fleuret féminin à Alger.

POINT 2 – LICENCES

Le Président fait ensuite le point sur le nombre de licences à ce jour :

- au 1er novembre 2017 la région PACA comptait 3412 licenciés

- au 1er novembre 2018 elle en a 3119.

Il faut noter le bon redémarrage de Draguignan, la fermeture des clubs de Miramas et de Rognac, la non ouverture du CE Dignois. Un club reste en attente : Sorgues.

Le Comité Directeur à l'unanimité demande le maintien pour la saison en cours de la prime de croissance par licencié supplémentaire dont la charge incombe pour 50% à la FFE et pour 50% au Comité Régional qui a déboursé à ce titre la saison dernière 1.890 €

POINT 3 – FINANCES

Le Président indique que le Comité a adhéré à une Mutuelle santé obligatoire pour Maître Denis DURAND et sa famille, le coût étant pris en charge pour 50% par le Comité Régional et le surplus par Maître Denis DURAND.

Maître Denis DURAND et Madame Elodie AYAUTL pourront utiliser des chèques déjeuners pris en charge à 60% par le Comité Régional.

Madame Claude HAFFNER revient sur les problèmes posés par la non diffusion préalablement à l'Assemblée Générale d'un bilan et d'un état des recettes et dépenses, et la diffusion tardive d'un budget difficile à apprécier par suite de l'absence de précisions concernant les structures gérées par le Comité Régional soit le CREFED et le Pôle Espoirs ;

Il est par ailleurs indispensable que ces documents soient annexés au procès verbal de l'Assemblée Générale qui a été diffusé.

Ces dispositions auraient évité de prêter le flanc à des critiques sur un éventuel manque de transparence.

Monsieur Marc RANCUREL précise que tous ces documents ont été régulièrement établis et visés par l'expert comptable et rappelle que l'exercice en cause ne s'étalait que sur 8 mois dans une période transitoire pas facile à gérer.

A ce jour, le Comité Régional dispose d'une trésorerie de 53.800 € à la banque et d'une somme de 76.500 € sur le livret.

Mais la FFE n'a pas encore effectué le prélèvement licences, et il reste à régler une somme de 12.000 € sur salaires, soit au total près de 53.000 €.

POINT 4 : CNDS 2018

Il faut savoir que le CNDS n'existera plus l'année prochaine et serait remplacé par un organisme nouveau dont les contours et financements ne devraient être définis que courant mars 2019 ;

Pour l'année 2018 le Comité Régional a obtenu 24.500 € y compris les sommes CNDS attribuées au Pôle Espoirs et au CREFED ; par ailleurs ces deux structures bénéficient de subventions BOP Sport. Il importe que les structures du Comité Régional soient labellisées.

Le Pôle Espoirs au CREPS est répertorié "Etablissement 2024".
Pour le CREFED, le rendez-vous « labellisation » est fixé au 10 décembre 2018.

Les signataires de la table ronde permettent à chaque département de recevoir les sommes suivantes :

- 04 : 500 €
- 05 : 500 €
- 06 : 1.500 €
- 13 : 1.500 €
- 83 : 1.500 €

POINT 5 - CONVENTIONNEMENT REGION SUD

Les subventions régionales concernant les deux structures PPF ont été adressées à la Région depuis fin juillet 2018.

Le conventionnement 2018/2019 a été transmis à la Région fin octobre 2018, représentant la somme de 56.000 €.

POINT 6 - CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE CABRIES

Après réunion avec Monsieur le Maire de Cabriès, il a été décidé que le Comité Régional conserverait le bureau précédemment utilisé par la Ligue de Provence, mais que le local situé derrière sera laissé à la disposition de l'Olympique Calas Cabriès (OCC).

Enfin le Comité Régional pourra organiser dans la salle d'armes gratuitement une compétition par an.

Une convention sera donc signée dans ce sens.

Point 7 - CRESP SITE D'AIX

En plus du Pôle Espoirs qui regroupe à ce jour 14 fleuretistes, le CREPS a été utilisé pour le stage « arbitre et citoyen » suite à la JNA de septembre.

A cet égard Maître Frédéric MOLINA rappelle qu'il a obtenu une troisième date de JNA, pour éviter de trop longs déplacements aux candidats, scindée en deux sites, l'un au siège du Comité à Mandelieu et l'autre dans le bureau du Comité à Cabriès

Il regrette les mauvais résultats du QCM régional de septembre où aucun candidat n'a été admis.

Sont également organisés au CREPS les stages de formation aux brevets fédéraux « animateurs/éducateurs ». Cette saison 32 inscrits, moitié animateurs, moitié éducateurs.

Un stage de perfectionnement a eu lieu à la Toussaint et un autre est programmé pour le mois de Janvier.

Enfin, il est également prévu un stage d'Escrime Artistique.

POINT 8 – SPORTIF

En plus des précisions apportées ci-dessus concernant le CREPS, Maître Olivier LAMBERT insiste sur l'importance primordiale à ses yeux de la formation et surtout de la qualité de la formation qui devrait permettre aux enseignants de vivre de leur sport.

Il est fait état de la requête du club d'Avignon pour demander la qualification à la Fête des Jeunes de l'une de ses licenciées (qui l'a emporté l'an dernier) compte tenu de sa participation à des épreuves internationales en catégorie supérieure.

Il est constaté qu'il lui suffirait, au vu de son niveau, pour être qualifiée, soit par le classement national, soit par le classement Régional, de participer à l'épreuve de zone ou, et à la demie finale.

Dans ces conditions cette demande est refusée.

POINT 9 – COMMISSIONS

La question a été posée, notamment par le club Escrime Pays d'Aix (EPA), de la création d'un circuit loisirs jeunes pour les catégories M15, M17 et M20 pour les tireurs ne participant pas aux circuits nationaux.

La formule est à définir en s'inspirant du modèle « loisirs adultes ».

Il sera demandé à l'EPA de proposer un projet à la commission Loisirs.

POINT 10 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Intervention de Monsieur Jean-Claude RIVES

Monsieur Jean-Claude RIVES regrette les démissions des Provençaux ci-dessus constatées et espère que l'évolution de cette nouvelle entité Comité Régional sera positive et que tout le monde apprendra à se connaître, à s'apprécier et à travailler ensemble.

Il va étudier la possibilité pour lui de participer à la Commission Sport/Santé/Bien-être afin d'épauler le Président membre de cette commission au CROS Région Sud

Enfin, il attribue en partie la baisse constatée des licences à l'intérêt pour le foot après la Coupe du Monde mais constate en son club des retours.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13 h.

Alain GARNIER,
Président,

Claude HAFFNER
Secrétaire de séance